RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
MAIRIE DE JUSSY

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 7 septembre 2026

Présents

Exécutif :	MM.	Yves Lüthi	Maire
		Éric Grand	Conseiller administratif
		Stéphane Hostettler	Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mmes	Audrey Pion	Présidente
		Sabine Chenevard	Vice-présidente
	M.	Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Gros, Catalina Kauz, Géraldine Mathieu, Laura Mathil	
Conseillers municipaux :	MM.	Jean-Marie Beaud, Marc Béné, Patrick Bonnefous, Yves Liechti, Josue Mendoza Perez, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme	Sophie Letertre	
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales des Conseillers administratifs
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 4.1 Commission agriculture & routes du 23.6.2026
 4.2 Commissions bâtiments & développement du 17.6 et 25.8.2026
 4.3 Commission sécurité du 11.6.2026
 4.4 Commission sociale, culture & sport du 16.6 et 14.7.2026
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition des Conseillers administratifs
 7.1 Soutien au Conseil d'État pour la votation cantonale du 27.9.2026 portant sur un crédit de CHF 39,5 millions pour la réalisation de projets transfrontaliers (loi 13725) / émission de recommandations de vote pour la population
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

MAIRIE DE JUSSY
Route de Jussy 312
1254 Jussy
T. 022 888 15 15
F. 022 888 15 18
mairie@jussy.ch

La Présidente ouvre la séance à 20h en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous.

Elle propose une minute de silence à la mémoire de M. John Chaillot, ancien Conseiller municipal et Président du Conseil municipal, décédé cet été.

Puis **la Présidente** adresse un immense merci à la commune et à la commission sociale pour la fantastique organisation du week-end à Europa-Park, auquel elle a participé comme accompagnante.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026

Mme Catalina Kauz relève une coquille, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2026 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente indique que suite à l'interpellation de **M. Patrick Bonnefous** lors de la dernière séance et à la décision du Conseil municipal, la commune a écrit à la direction du centre horticole de Lullier ainsi qu'à la Fondation des parkings pour faire part de son mécontentement quant à la gestion des places de stationnement lors d'une réunion d'AgriGenève.

M. Christophe Mage précise qu'AgriGenève a remercié la commune pour cette action.

La Présidente annonce que le DIN a approuvé avec deux remarques, le 23.6.2026, la délibération du 4.5.2026 portant sur un crédit complémentaire de Fr. 215'000.- destiné à la poursuite des études relatives à l'agrandissement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Jussy ainsi que l'extension de la salle des fêtes.

Le SAFCO a approuvé sans remarque la délibération du 4.5.2026 relative à l'approbation des comptes de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement.

Enfin, le Conseil d'État a approuvé par arrêté le 19.8.2026 les modifications apportées au règlement du cimetière de la commune de Jussy (LC 26 351).

3. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Yves Lüthi rappelle que le SIS de la Ville de Genève est devenu, depuis le 1.1.2022, un groupement intercommunal de droit public auprès duquel la CP33 de Jussy a fait acte de candidature en 2025. Lors de sa séance du 4.6.2026, le comité du GSIS a confirmé l'intégration de la CP33 avec effet au 1.1.2027. Le Conseil administratif signera la convention d'intégration le 24.9.2026, sous réserve de l'approbation par le Conseil intercommunal du budget de fonctionnement 2027 du GSIS.

Le troisième garde rural, M. Avdurahman Muharemovic, est entré en fonction le 1.7.2026, à l'heure actuelle pour la plus grande satisfaction de la commune. Son taux d'activité est de 60 %.

Le 22.6.2026, la commune a reçu l'ensemble des interlocuteurs de la sécurité. Chaque service a présenté ses statistiques du 15.6.2026 au 15.6.2026. Globalement, les agressions, vols et cambriolages sont en forte diminution. Un dernier contact avec la police cantonale, fin août, a confirmé qu'aucun cambriolage n'avait eu lieu durant l'été. Transition oblige… peut-on faire une corrélation avec la présence de la société de sécurité privée SGP durant les mois de juillet et août ? Le sujet sera discuté en commission sécurité le 16.9.2026. Pour l'instant, et comme cela avait été prévu, les patrouilles ont été stoppées. Les élus auront peut-être remarqué que depuis la rentrée scolaire, la SGP a posté un patrouilleur scolaire sur la route de Jussy, en face des Prés-Seigneur. Cette formule restera en place jusqu'à ce que la commune trouve une nouvelle personne.

L'entreprise chargée de la réfection du chemin des Étolles a réalisé une petite vidéo, présentée par **M. Christophe Mage**. Ce revêtement, qui est lisse comme un enrobé et qui s'intègre bien dans un chemin forestier, a été posé en test sur la route de Juvigny, à l'entrée des bois, afin de voir comment il se comporte sur un axe où il y a davantage de circulation.

M. Marc Béné souhaiterait connaître le coût de ce revêtement.

Il est bien moins cher qu'un enrobé, répond **M. Yves Lüthi**.

Cette année, La nuit est belle ! reviendra du 9 au 11.10.2026. Le Conseil administratif a renoncé à couper l'éclairage public, car la fête de la Paroisse se déroulera ce week-end-là.

M. Éric Grand annonce les dernières autorisations de construire.

Autorisations préavisées

DD/345404/1 – Construction d'une cave viticole de vieillissement et aménagement d'un espace d'œnotourisme – route du Château-du-Crest 40A. *Préavis favorable*.

DD/328582/3 – Modification des canalisations extérieures – route de Jussy 342. *Préavis favorable.*

DD/345594/1 – Installation de deux sondes géothermiques – route de Monniaz 105. *Préavis favorable*.

DD/345730/1 – Demande de régularisation pour installation d'un poulailler – route du Petit-Lullier 35. *La position de la commune est de ne pas préaviser favorablement les constructions ayant été réalisées sans autorisation*.

DD/347455/1 – Démolition d'un garage – chemin de la Moniasse 12. *Préavis favorable*.

Autorisations délivrées

DD/342268/1 – Modification d'un muret route de Jussy 357. *Autorisation délivrée*.

DD/345420/1 – Installation de panneaux photovoltaïques verticaux – chemin des Embrouchis 10. *Autorisation délivrée pour la durée de la recherche scientifique, sous réserve de démolition à son terme*.

DD/345194/1 – Installation d'une station météo cantonale – route de Monniaz 101. *Autorisation délivrée*.

DD/344182/1 – Transformation et assainissement d'une annexe, aménagement d'un logement route du Château-du-Crest 50. *Autorisation délivrée*.

M. Stéphane Hostettler rappelle que le canton joue un rôle actif dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine genevois, notamment s'agissant des traditions vivantes du patrimoine culturel immatériel suisse (Bol d'Or, Escalade, etc.). Conformément à la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique LPCCA, art. 19, le canton participe activement, aux côtés des communes, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel genevois, tant matériel qu'immatériel.

Lorsque le Conseil municipal avait voté la résolution relative à l'inscription de la vogue et de sa course au cochon au patrimoine culturel immatériel, en 2024, le service cantonal de la culture avait informé la commune qu'il était trop tard pour entamer la démarche. Ce même service a recontacté la Mairie, l'Office fédéral de la culture ayant indiqué qu'une nouvelle mise à jour est prévue en 2028. Il sera donc possible de soumettre un dossier genevois aux experts fédéraux. Les informations suivront en temps utile, mais cela donne déjà un horizon aux autorités communales.

Suite à la demande de la société de la gymnastique, le règlement de l'utilisation du tennis communal a été mis à jour. Ce document est à disposition sur le site internet de la commune.

Le plan canicule a été activé plusieurs fois durant les mois de juin, juillet et août par le médecin cantonal. La commune dispose d'une liste des personnes âgées et, en cas d'activation du plan canicule, l'administration que **M. Stéphane Hostettler** remercie ici contacte les

personnes les plus isolées. Lors de la canicule de juillet, l'administration a également apporté des bouteilles d'eau à domicile. La veille saisonnière est active du 15 mai au 15 septembre. La température dans le canton de Genève a augmenté de 2 °C depuis 1864 et dans les conditions actuelles, elle augmentera encore d'environ 2,3 °C d'ici 2060 par rapport à la période 1981-2010.

Lorsque la température moyenne est égale ou supérieure à 25 °C au moins trois jours de suite, le SMC prépare l'activation des plans et maintient une communication régulière avec les partenaires. En cas de canicule persistante ou intense avec des températures moyennes égales ou supérieures à 25 °C cinq jours de suite ou égales ou supérieures à 27 °C au moins trois jours de suite, les plans communaux institutionnels sont activés, la cellule est convoquée, les personnes à risque, l'ensemble de la population et les médias informés.

M. Stéphane Hostettler résume la fréquentation du jardin d'enfants La p'tite Cabane pour 2026/2027.

Année 2026-2027 : 11 enfants inscrits, 41 matinées dans la semaine et 20 repas.

Pour comparaison, chiffres 2025-2026 à la rentrée : 13 enfants inscrits pour 41 matinées et 10 repas (en fin d'année scolaire, 14 enfants inscrits, 45 matinées et 11 repas).

Fréquentation par demi-journées, année 2026-2027 : lundi : 7 enfants dont 3 repas ; mardi : 11 enfants dont 6 repas ; mercredi : 6 enfants dont 4 repas ; jeudi : 10 enfants dont 6 repas ; vendredi : 7 enfants dont 4 repas.

Le 19.8.2026, le Conseil d'État a adopté le règlement d'application de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (RIACI). Cette adoption permet l'entrée en vigueur de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) et de son règlement d'application (RIACI) au 1.9.2026. Les communes disposent d'un délai de trois ans pour procéder à la mise à jour des statuts des institutions communales et intercommunales. Certaines dispositions seront toutefois directement applicables dès le 1.9.2026, indépendamment de la modification des statuts. Pour Jussy, elle est néanmoins particulièrement importante parce qu'elle touche notamment le GIPE et la Fondation de la commune de Jussy pour le logement. La LIACI impose désormais un contenu minimal très détaillé des statuts. La philosophie de la LIACI consiste à distinguer davantage la commune de l'institution qu'elle a créée avec d'autres communes. Le conseil intercommunal ou conseil de fondation est désormais expressément l'organe suprême de l'institution et gère ses affaires. Les statuts doivent déterminer précisément ses compétences, les pouvoirs de signature, les rapports avec les communes, le personnel, les finances, les modalités d'entrée et de sortie des communes, ainsi que la liquidation éventuelle. C'est probablement l'un des changements les plus importants pour les exécutifs communaux. L'article 56 LIACI prévoit que les institutions sont placées sous la surveillance des communes qui les ont constituées. Cette surveillance est exercée par les Conseils administratifs. Pour une institution intercommunale, les Conseillers administratifs doivent exercer cette surveillance conjointement et se coordonner.

M. Marc Béné demande s'il ne faudrait pas aussi inscrire le demi de Jussy au patrimoine culturel immatériel.

Mme Laura Mathil en touchera deux mots au comité.

M. Stéphane Hostettler répète que la commune attend du canton la marche à suivre pour remplir le dossier et déposer la candidature.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission agriculture & routes du 23.6.2026

M. Jean-Marie Beaud évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Concernant les routes, les commissaires ont fait le point sur le chemin des Étolles. La date de

rénovation de la partie située côté français reste pour l'instant inconnue.

Ils ont ensuite discuté de la modification des limites de la zone bleue et de l'accès aux macarons. L'objectif est notamment de pouvoir prendre en compte certains habitants qui n'y ont actuellement pas accès. Le règlement devra être repris afin de poursuivre cette réflexion lors d'une prochaine séance, éventuellement avec une approche au cas par cas.

Une partie importante de la séance a été consacrée aux comptages de circulation réalisés à l'aide des radars pédagogiques. Les résultats montrent un trafic important sur plusieurs routes qui ne sont pas adaptées à une telle charge, notamment en raison des chantiers qui entraînent un report du trafic par Lullier en direction de la Renfile. La vitesse de certains véhicules pose également un problème de sécurité, en particulier pour les promeneurs.

Plusieurs pistes ont été évoquées, comme la mise en sens unique de certains chemins ou la limitation de certains axes au trafic agricole. Il faut cependant tenir compte des besoins des engins agricoles. La possibilité de sens uniques limités à certaines heures n'est, selon l'OCT, pas réalisable. Un comptage supplémentaire a également été demandé sur le chemin des Tattes-Barres, dans les deux sens. Ces différents points seront repris lors de la prochaine commission.

Concernant l'agriculture et les infrastructures, la commune a reçu une première offre d'environ Fr. 24'000.- pour l'installation d'une grille d'évacuation des eaux pluviales au chemin des Gresevaux. Une deuxième offre est attendue afin de pouvoir comparer les solutions. L'État demande également la réhabilitation de 13 chambres d'écoulement des eaux pluviales dans le village, conformément au PGEE. Ces travaux sont subventionnés par le FIA.

Les travaux du chemin des Étolles devraient consommer le budget annuel de Fr. 100'000.-, avec éventuellement un dépassement d'environ Fr. 5'000.-.

Pour la route de la Forge, le Conseil administratif devait également négocier le rétablissement de la circulation dans les deux sens, instauré sans que la commune en ait été avisée.

Pour le budget 2027, il faudra probablement prévoir des travaux de modération du trafic sur le chemin de la Molliette.

Enfin, dans les divers, les commissaires ont relevé un problème récurrent d'accumulation d'eau près du stand de tir, à la jonction avec le chemin des Meurets, ainsi que le mauvais état du chemin des Arales, où des travaux d'élagage et de raclage sont à prévoir.

La prochaine séance de la commission est fixée au 8.9.2026.

4.2 Commission bâtiments & développement du 17.6 et 25.8.2026

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour des dernières séances de la commission.

Le projet d'agrandissement de la salle des fêtes et du local des pompiers suit son cours. Les différents mandataires travaillent sur ce dossier, l'objectif étant de déposer la demande d'autorisation de construire avant la fin de l'année. Dans le cadre de l'intégration de la CP33 au GSIS, il faudra que la commune s'assure de garder la maîtrise sur l'ancien local, afin que d'autres sociétés puissent aussi l'utiliser.

Le chantier de la route de Juvigny 2 a débuté en août. Les matériaux ont été choisis et les plans sont quasiment finalisés. **M. Pascal Wegmuller** rappelle que la commission ad hoc a effectué un gros travail afin d'éviter toute mauvaise surprise ou surcoût pour cette rénovation. Ladite commission se réunira régulièrement afin d'examiner la situation financière.

La commission a aussi fait un point sur la sécurité incendie des bâtiments communaux. Les travaux réalisés à ce jour sur les locaux de l'abri ont généré environ Fr. 30'000.- de dépassement, qui a été préavisé favorablement par la commission. Le montant définitif sera communiqué une fois l'ensemble des travaux terminés.

Concernant les travaux d'adaptation à l'école et à la salle de gym, un appel d'offres a été lancé et l'autorisation de construire déposée. L'objectif est de présenter si possible le budget au

Conseil municipal en octobre. La fourchette, assez large à ce stade, est estimée entre Fr. 100'000.- et Fr. 300'000.- pour réaliser ces travaux de mise aux normes. En cas d'accord du Conseil municipal, un crédit d'investissement sera présenté pour des travaux planifiés lors du premier semestre 2027. Certains, comme le remplacement des vitrages à proximité des classes, devront être réalisés pendant les vacances scolaires.

La commission a également validé le remplacement de deux arbres coupés, dans le préau des Beillans, et demandé que le devis prévoie aussi l'installation d'un arrosage automatique. Ces coûts seront intégrés dans le budget précité. Les essences seront choisies avec la commission sociale.

Le projet de guide de l'État pour les villages en zone protégée, présenté comme non contraignant, devrait être intégré aux autorisations de construire, entre autres pour ce qui concerne les panneaux solaires. Le Conseil administratif a été très vigilant ; ses observations très pertinentes ont été transmises à toutes les communes.

Les commissaires continuent à travailler sur le projet de mise en place d'un CAD dans le village, notamment pour les bâtiments communaux.

Ils ont aussi évoqué la possibilité d'intégrer le label Cité de l'Énergie. Celui-ci propose entre autres des outils de suivi afin de s'assurer que toutes les mesures mises en place (panneaux solaires, éclairages leds avec détecteurs, etc.) soient bien monitorées dans le temps. **M. Pascal Wegmuller** a participé la semaine dernière à une séance avec une représentante dudit label.

La commission a validé le budget pour l'installation d'un écran dans l'ancienne salle du Conseil municipal, en remplacement de l'ancien beamer.

La prochaine séance est fixée au 23.9.2026. La commission rediscutera de l'équipement de la fibre optique dans le village.

Mme Catalina Kauz constate que quatre bornes de recharge ont été installées dans le parking du cimetière et remercie la commune. Toutefois, une habitante se plaint de la luminosité dégagée par les spots et les bornes qui restent allumées. En outre, leur utilisation est soumise à des horaires (8h-19h), ce qui est assez surprenant car, en général, les gens rechargent leur véhicule le soir.

M. Éric Grand répond que la commune se renseignera auprès des SIG.

M. Jean-Marie Beaud explique que pour les plantations d'arbres, l'État exige désormais de grandes fosses et des zones perméables pour les systèmes racinaires. Choulex en a fait l'expérience pour sa propre cour d'école.

M. Éric Grand indique qu'au départ, l'idée était d'inclure ces travaux dans le futur crédit de construction. Des pavés filtrants seront installés autour. Ce dossier sera transmis à la commission agriculture, dont les plantations sont le dicastère. Le Conseil municipal choisira les trois arbres.

Concernant la réfection du chemin des Étolles (cf. point 4.1), le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement.

4.3 Commission sécurité du 11.6.2026

Mme Audrey Pion transmet la présidence à Mme Sabine Chenevard avant d'évoquer les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Concernant la sécurité du chemin des Champs-Barbat, M. Yves Lüthi a annoncé que la limitation générale de 50 km/h pourra exceptionnellement être maintenue entre les Pauses-Basses et l'entrée de Lullier. Les commissaires se sont mis d'accord pour identifier les autres endroits concernés par cette problématique de limitation de vitesse ; les remarques du Conseil municipal seront les bienvenues. La commune pourra alors recontacter l'OCT avec la liste de toutes les harmonisations nécessaires.

Par ailleurs, la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité l'inscription de

Fr. 7'000.- dans le budget 2027 pour les panneaux mobiles de prévention (projet JAZI).

M. Yves Lüthi a fait sous le point 3 un compte rendu sur le test effectué en juillet et août avec des patrouilles de sécurité privée

Les commissaires ont aussi évoqué le point de situation sur la police municipale et les patrouilleurs scolaires. Ils ont évoqué la piste de réflexion des d communes environnantes de créer un autre groupement intercommunal, mais cela impliquerait des coûts faramineux qui ne sont pas du tout envisageables. Ils ont également parlé des radars pédagogiques. S'agissant des patrouilleurs scolaires, le recrutement est assez difficile vu les horaires et temps de présence très particuliers. L'idée a été émise de diffuser les besoins de la commune auprès des communes environnantes, pour que leurs habitants puissent éventuellement postuler en cas d'intérêt. Ils ont également évoqué la problématique récurrente du dépose-minute près de l'école des Beillans. Celui-ci devrait être porté rapidement à la connaissance des parents afin qu'il serve véritablement à sa destination première. La commission a terminé sur l'organisation d'un café-police ; à l'unanimité, elle a préavisé favorablement cette organisation en collaboration avec Gy. La date devrait être couplée avec un week-end de votations, cet automne, afin d'avoir plus d'habitants présents dans la région.

La prochaine séance est fixée au 16.9.2026.

Mme Sabine Chenevard rend la présidence à Mme Audrey Pion.

4.4 Commission sociale, culture & sport du 16.6 et 14.7.2026

Mme Catalina Kauz donne lecture de son rapport relatif aux dernières séances de la commission.

– Débriefing sortie des jeunes 8-11 ans – 30 mai 2026 : 25 participants à l'événement, qui s'est bien déroulé. Le repas était excellent, les trois plus jeunes sont restés sur quatre parcours adaptés à leur âge. Cinq jeunes ont aidé à encadrer les 8-11 ans sur l'accrobranche, ce qui a été bien apprécié. Offrir des bons pour remercier ces jeunes. Pour l'année prochaine, il sera nécessaire de prévoir un pique-nique ou des grillades selon la destination choisie : Filenvol ou Labyrinthe aventure.

– Débriefing sortie des aînés – 3 juin 2026 : la sortie s'est déroulée sans incident majeur, bien qu'un retard causé par la raclette ait diminué le temps alloué aux visites de l'après-midi. Les aînés ont regretté qu'à l'arrivée à Orsières, il n'y avait que du café et pas de viennoiseries. Certaines grands-mamans ont suggéré de ne pas planifier la sortie un mercredi, car elles s'occupent de leurs petits-enfants.

– Promotions scolaires 2026 – 14 juillet : en raison de la chaleur, les Gymnosaures ont servi environ une centaine de repas en moins. Il est probable que plusieurs personnes aient choisi de ne pas se déplacer à cause de cette chaleur. Les enseignants ont également remarqué que les enfants semblaient très fatigués, ce qui soulève la question de la nécessité de maintenir les attractions et le food-truck durant la journée. Cette problématique sera abordée avec la nouvelle référente de l'école. Il faudrait mieux préparer les promotions en amont avec l'école pour optimiser l'organisation. L'idée d'installer des parasols sur les chars était excellente. En ce qui concerne les événements à venir, les commissaires ont exprimé leur désir de trouver une fanfare plus dynamique pour la prochaine édition. Les cadeaux offerts aux 8P (une enceinte JBL) ont été très appréciés.

– 1er août 2026 : itinéraire marche validé 7-8 km. Trois stands accessibles avec véhicule. Prévoir deux itinéraires distincts, afin de permettre une répartition des participants, certains dans le sens initialement prévu, et d'autres en sens inverse. Les questionnaires seront à remplir sur les postes et corrigés aux postes. **Mme Catalina Kauz** remercie Mme Dominique Gros pour son aide et Mme Audrey Pion pour sa participation.

– Budget 2027 : tous les postes liés à la commission sont passés en revue. Certains points restent toutefois à rediscuter et d'autres à clarifier avec le comptable. Nouveaux projets pour 2027 : mettre en valeur le point culminant à Monniaz (qui est le plus élevé du canton),

concours des fenêtres de l'Avent, les 100 ans de la Gym.

– Sortie des jeunes à Europa-Park : 48 participants, 6 accompagnants de la commission et 2 volontaires parmi le Conseil municipal (Mme Audrey Pion et M. Jean-Marie Beaud). Tous les participants ont reçu une carte de 40 € pour les repas de samedi et dimanche midi.

– Bénévoles : information concernant les bénévoles à Bardonnex. M. Stéphane Hostettler prendra contact avec leur service social pour plus de renseignements.

– Salle de musculation : deux habitants de Jussy souhaitent gérer la salle de musculation près de l'Abri, remplacer le matériel et accueillir des jeunes intéressés par cette pratique. Ils envisagent de créer une association et rechercher des mécènes pour financer l'équipement.

Bien qu'intéressés par le projet, les commissaires sont sceptiques sur l'emplacement et les modalités d'enseignement. Proposition d'interchanger les locaux de musique et de musculation. Il est souligné le manque d'information sur l'usage de ces locaux. Il est décidé d'inviter les initiateurs à présenter leur projet, lors de la prochaine séance de commission.

– Communes-École : l'association se porte bien. Plusieurs nouveautés dans le catalogue des cours et ateliers 2026-2027. Les deux administratrices souhaitent augmenter leur temps de travail sans impacter les budgets des communes ; les réserves de l'association suffiront à éponger cette augmentation. Le comité a validé à l'unanimité cette proposition.

– Jeunes reporters : six jeunes commenceront leur formation de jeunes reporters de la commune.

– Rentrée scolaire, 17 août : café-croissant dès 7h30.

– Autour d'une table, 18 septembre : lieu encore à définir.

– Repas des aînés, 24 novembre 2026 : contact à prendre avec M. Serge Dubrit pour le repas.

– Utilisateurs stade extérieur des Beillans, des courts de tennis et du terrain de foot : la question de l'utilisation du stade par les clubs sportifs et de la coordination avec la Mairie est soulevée. Il est confirmé qu'un club de tennis est toujours actif à Jussy, et qu'un règlement encadre l'utilisation des courts de tennis.

Des difficultés relatives aux modalités d'utilisation des installations sont toutefois évoquées. Il est constaté la présence de chiens en liberté sur le terrain de foot ; absence de panneau d'interdiction.

La prochaine séance est fixée au 15.9.2026 à 20h.

Pour clore ce point, **M. Christophe Mage** affiche le calendrier des prochaines séances.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

6. Décision(s) de l'ACG

La Présidente annonce les dernières décisions de l'AG de l'ACG.

Décisions du 24.6.2026 :

– Octroi par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention d'investissement pour chaque place de crèche (Fr. 10'000.- par place de crèche créée et mise à disposition).

– Participation du FI au financement du bibliobus (Fr. 850'000.-).

– Financement par le FI d'une enveloppe dédiée aux autres commissions permanentes (hors sport et culture) (Fr. 800'000.-).

– Financement par le FI de l'enveloppe culturelle 2027 (Fr. 1'500'000.-).

– Financement par le FI de l'enveloppe sportive 2027 (Fr. 800'000.-).

– Participation du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 7'400'000.-).

– Octroi par le FI d'une subvention au Grand-Théâtre de Genève (Fr. 2'500'000.-).

– Financement par le FI des investissements informatiques relatifs aux infrastructures, réseaux et applicatifs communaux effectués par le SIACG (Fr. 1'250'000.-).

Décision du 10.6.2026 :

– Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement intercommunal Stade Marc Burdet pour l'installation d'un terrain synthétique de football, pour un montant de Fr. 537'320.-.

Mme Laura Mathil demande si le Conseil administratif a connaissance de la répartition et des coûts du SIACG.

Oui, lors de l'AG de l'ACG, répond **M. Yves Lüthi**.

Ces éléments sont-ils accessibles au Conseil municipal ? demande encore **Mme Laura Mathil**.

M. Christophe Mage confirme que le Conseil municipal a accès à l'information.

M. Éric Grand précise que toutes les demandes de subvention sont travaillées au sein des commissions ad hoc de l'ACG, puis amenées devant l'AG. Les communes qui le souhaitent peuvent s'y opposer. Si c'était le cas pour Jussy, le Conseil municipal en serait informé.

M. Christophe Mage rappelle que toutes les explications figurent sur les décisions de l'ACG qui sont transmises aux élus.

Mme Laura Mathil répond qu'il n'y a pas de détails. Est-ce que la commune demandera à bénéficier du SIRH ?

M. Christophe Mage explique que cet outil est plutôt destiné aux grandes communes ou institutions publiques comme les HUG. Il n'en voit pas l'utilité pour une commune comme Jussy.

M. Stéphane Hostettler constate que Collex-Bossy a créé un précédent avec le Stade Marc Burdet.

Le Conseil municipal prend acte de l'ensemble de ces décisions de l'AG de l'ACG.

7. Proposition des Conseillers administratifs

7.1 Soutien au Conseil d'État pour la votation cantonale du 27.9.2026 portant sur un crédit de CHF 39,5 millions pour la réalisation de projets transfrontaliers (loi 13725) / émission de recommandations de vote pour la population

M. Éric Grand souligne une votation cantonale importante, le 27.9.2026, pour laquelle le Conseil administratif propose au Conseil municipal de prendre position. Car cet investissement de 39,5 mios aura de l'importance pour Jussy, sachant que les autorités se battent pour réduire la circulation de transit. De son côté, la Confédération investira 50 mios, et la région française 80 mios. Le BHNS qui sera priorisé sur la route de Thonon pourrait amener un transfert modal en amont de la frontière, par exemple. Le Conseil administratif souhaiterait donner une recommandation de vote à la population via un tous-ménages, si le Conseil municipal l'accepte.

Mme Catalina Kauz indique que le groupement de défense des frontaliers demande la réouverture des petites douanes.

M. Patrick Bonnefous constate que le MCG est le seul parti à s'opposer à ce crédit d'investissement. Si le montant peut paraître important, c'est une goutte d'eau sur le budget de fonctionnement global de l'État. Le peuple avait refusé à l'époque de financer la création de P+R côté français. Mais **M. Patrick Bonnefous** trouve que ce serait une excellente solution, car elle contribuerait à réduire le trafic sur le territoire cantonal. On a par exemple vu des impacts assez rapides de la gare de Machilly sur la diminution de la circulation dans la commune. Solliciter la population de Jussy à aller dans ce sens est une bonne idée.

L'idée de diffuser un tous-ménages pour faire une recommandation de vote aux habitants dérange **Mme Géraldine Mathieu**.

La Présidente indique qu'il ne s'agit pas d'une prérogative du Conseil municipal. Un éventuel tous-ménages du Conseil administratif devrait rester très informel.

M. Éric Grand confirme qu'il s'agirait d'une recommandation informelle. Le Conseil administratif souhaiterait toutefois connaître la position du Conseil municipal.

M. Jean-Marie Beaud n'est pas d'accord qu'un Conseil municipal apolitique donne des recommandations de vote aux habitants.

M. Pascal Wegmuller rappelle que cette recommandation défendrait ce que les autorités souhaitent mettre en place. Et cela donnerait aussi un signe au département.

M. Jean-Marie Beaud souligne que ces 39,5 mios seraient dédiés à la construction de P+R en France, de voies de bus, etc. Pour Jussy, les mesures ne sont pas très nombreuses, hormis une voie de bus sur la route de Thonon, deux ou trois parkings supplémentaires à Machilly et à Anières.

M. Patrick Bonnefous répond que l'objectif est d'améliorer les infrastructures pour que les communes genevoises subissent moins de nuisances générées par le trafic pendulaire qui est nécessaire pour la main-d'œuvre impérative à Genève, comme les hôpitaux.

M. Christophe Mage indique qu'une partie de ces 39,5 mios sera consacrée à l'amélioration des transports publics, et une autre sera investie sur le sol français.

M. Éric Grand explique que le transfert modal en amont de la frontière est défaillant. Pour le Conseil administratif, il est évident que pour s'en sortir dans la région et la zone frontalière, il faut impérativement pousser au transfert modal au plus proche de l'habitat. C'est un gros développement de toute la zone transfrontalière genevoise, une connexion des réseaux genevois et français. La commune de Jussy pensait judicieux de donner un message clair et fort à l'État en soutenant massivement ce financement.

M. Patrick Bonnefous souhaite rappeler que les travailleurs frontaliers s'acquittent d'un impôt à la source, dont une partie est encaissée par le canton et l'autre restituée à la France. Mais d'autres, comme les Vaudois, ne paient pas Fr. 1.- d'impôt à Genève alors qu'ils y gagnent leur vie.

Mme Sabine Chenevard propose, plutôt qu'un tous-ménages, de publier un petit article dans le Jusserand afin d'expliquer les enjeux de cette votation à la population.

M. Christophe Mage rappelle que chaque citoyen reçoit des explications détaillées avec son matériel de vote.

M. Yves Lüthi répond que l'objectif du Conseil administratif est d'expliquer aux Jusserands.

La Présidente propose un vote de principe.

À la majorité (5 oui, 4 non et 2 abstentions), le Conseil municipal se prononce en faveur d'une recommandation de vote pour la population qui sera à paraître dans un tous-ménages.

M. Éric Grand confirme que ce message sera écrit au nom du Conseil administratif.

8. Propositions individuelles et questions

Mme Sabine Chenevard souhaiterait des explications sur les coups de feu et fusées qu'elle entend, ces jours-ci.

M. Yves Liechti confirme qu'il s'agit d'effaroucher les corneilles, pigeons ou autres pour éviter des dégâts aux cultures, par exemple de tournesol.

M. Yves Lüthi ajoute que ces tirs sont faits par des agriculteurs dûment autorisés ou les gardes faune.

9. Divers

Mme Catalina Kauz annonce la mise en place du club +50 (culture, sports, etc.) le 25.9.2026 au carnotzet. L'assemblée constitutive aura lieu à 18h30, puis l'AG à 19h.

M. Jean-Marie Beaud indique que le clean up day se déroulera le 26.9.2026 dès 9h. Et que les élus n'oublient pas d'aller voter.

Date du prochain Conseil municipal : 5 octobre 2026 à 20h.

La Présidente :	La Vice-présidente :	Le Secrétaire :
Audrey Pion	Sabine Chenevard	Christophe Mage

Séance levée à : 21h21.